

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 février 2026 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande d'usage conditionnel concernant le règlement numéro 1858 relatif aux usages conditionnels, à savoir :

- Demande ayant pour objet d'autoriser, pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 356 907 du cadastre du Québec, sis au **111 rue William**, la tenue de cours de groupe tels que le yoga, le Pilates et d'autres activités similaires, ainsi que l'utilisation pour des bureaux de professionnels de la santé et du bien-être dans la zone Rb-6.

#### Résumé de la demande :

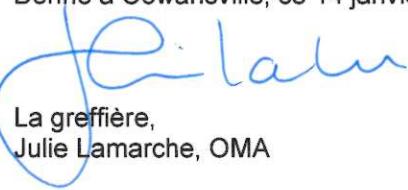
La demande vise à permettre la tenue de cours de groupe et des bureaux de professionnels dans un établissement situé dans la zone Rb-6, où les catégories d'usages C54 - activités éducatives intérieures et C31 - services des professions, ne sont pas permises selon le règlement de zonage actuel. Toutefois, en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels (R-1858), le Conseil municipal peut autoriser des usages spécifiques sous certaines conditions.

- **Activités proposées :**
  - Cours de groupe de Yoga, Pilates et autres activités similaires.
  - Bureaux de professionnels de la santé et du bien-être.
- **Emplacement :** Immeuble situé au 111 rue William
- **Zone concernée :** Zone Rb-6, où des usages conditionnels peuvent être autorisés pour des *activités éducatives intérieures*, ainsi que des *services professionnels*.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 14 janvier 2026.

  
La greffière,  
Julie Lamarche, OMA